

façon que les Venitiens firent au Roi sur la fin de 1702. & que l'Ambassadeur de la République s'en étant plaint, lui avoit attiré un exil de la part de Sa Majesté; c'est du moins ce qu'on peut juger par la copie d'une lettre que ce Pere écrivit à Mr. l'Ambassadeur de Venise le 28. Decembre dernier, dans laquelle il glissa assez finement certains termes dont Son Excellence s'étoit servie dans le discours qu'elle fit à Sa Majesté. En voici la copie.

MONSEIGNEUR,

*Il écrit à
l'Ambassa-
deur de Ve-
nise.*

JE suis sorti de Paris dès le mois de Septembre, pour me rendre à Bar-le-Duc par ordre du Roi, en punition de ce que je n'avois pas écrit de la manière qu'il falloit; le déplaisir que le Seigneur Pisani témoigna à S. M. au nom de la République, à l'occasion de quelques procédures faites à Venise, qui avoient déplû à Sa M. par lesquelles toutefois on n'avoit jamais eu intention de lui être désagréable: serois-je assez heureux, Monseigneur, pour que cette raison qui a satisfait un aussi grand Monarque, & qui a véritablement lieu à mon égard, pût avoir le même pouvoir sur vous & un heureux succès pour moi, en me faisant rentrer dans les bonnes grâces de la très sage République & dans les vôtres. Je ne veux point me justifier auprès de vous, je blâme dans mon *Diarium* tout ce que V. E. y condamne, mais je lui proteste en même-tems, & Dieu m'en est témoin, que je n'ai pas eu le moindre dessein de choquer la Très-Serenissime République, j'ai crû écrire la vérité, & employer les termes qui me paroïssent être les plus